

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 10 MAI 2021

Suivant décisions du Conseil d'Administration et, sur délégation de ce dernier, du Directeur Général, **l'Assemblée Générale Mixte d'Imerys (la "Société") se tiendra à huis clos, hors la présence de ses actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister, au studio Digital Euronext, 8 place de l'Opéra, 75009, Paris, le lundi 10 mai 2021 à 14 heures 30.**

Cette décision de tenue de l'Assemblée Générale à huis clos intervient conformément aux dispositions prévues par l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 et le décret n°2020-418 du 10 avril 2020, tels que prorogés et modifiés, ainsi que par le décret n°2021-296 du 19 mars 2021. L'existence de mesures administratives imposant le respect de mesures d'hygiène et de distanciation sociale et interdisant les rassemblements et réunions dans un lieu ouvert au public au-delà d'un nombre limité de personnes ainsi que des mesures de restrictions sanitaires renforcées au sein de certains départements et régions, dont l'Île-de-France (en ce compris Paris) où le siège social de la Société est situé, empêche la tenue de l'Assemblée Générale en présence de ses actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister.

Sans préjudice des modalités de participation décrites ci-dessous, compte tenu des difficultés techniques liées notamment à l'identification préalable ou en séance des actionnaires et du nombre important d'actionnaires de la Société, il n'est pas prévu la possibilité pour les actionnaires de participer par voie de conférence téléphonique ou audiovisuelle.

Les sociétés Belgian Securities BV et Blue Crest Holding SA, les deux actionnaires qui représentent le plus grand nombre de voix, ont été désignés comme scrutateurs.

**L'avis préalable de réunion valant avis de convocation à cette Assemblée Générale a été publié le 31 mars 2021 au Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires (BALO).** Il contient l'ordre du jour, les projets de résolutions qui seront soumis au vote des actionnaires, ainsi que les modalités de participation et de vote. A cet égard, les principales modalités de participation et de vote (au vu notamment de la tenue à huis clos de l'Assemblée) sont rappelées ci-dessous.

Les autres documents et renseignements relatifs à cette Assemblée Générale seront disponibles, dans les conditions légales et réglementaires, au siège de la Société, son site Internet ou auprès de CACEIS Corporate Trust, tel que rappelé ci-dessous.

**L'Assemblée Générale sera retransmise en direct, au format vidéo,** à moins que des raisons techniques rendent impossibles ou perturbent gravement cette retransmission. Elle sera également accessible **en différé sur le site internet de la Société.**

**Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la page dédiée à l'Assemblée Générale sur le site internet de la Société ([www.imerys.com](http://www.imerys.com) ; rubrique Finance – Espace Actionnaire – Assemblée Générale 2021), qui sera mise à jour chaque fois nécessaire, les modalités décrites ci-dessous étant susceptibles d'évoluer.**

## • Modalités de participation à l'Assemblée Générale

Compte tenu des conditions visées ci-dessus et de la tenue de l'Assemblée Générale à huis-clos, aucune carte d'admission ne sera délivrée. **Les actionnaires sont invités à exercer leur droit de vote en donnant pouvoir ou en votant à distance préalablement à l'Assemblée Générale.**

Les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois modalités de vote suivantes :

- voter à distance ;
- donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale (celui-ci émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable dans le cas contraire) ;
- donner pouvoir à la personne de leur choix dans les conditions des articles L. 225-106 et L. 22-10-39 du Code de commerce (mandat à un tiers), comme détaillé ci-dessous.

Quel que soit le mode de participation utilisé, il est recommandé aux actionnaires d'exprimer leur choix le plus tôt possible afin d'en faciliter le traitement.

Les actionnaires disposent de deux moyens pour choisir leur mode de participation à l'Assemblée Générale :

- utiliser le FORMULAIRE UNIQUE de vote par correspondance ou par procuration ;
- utiliser la plateforme de vote en ligne VOTACCESS.

### ❖ Vote par utilisation du Formulaire Unique

Pour être comptabilisé et quel que soit le mode de détention des titres (nominatif ou porteur), le Formulaire Unique, complété, signé et, le cas échéant, accompagné de l'attestation de participation, devra être retourné à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9 au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée, soit le vendredi 7 mai 2021.

Le Formulaire Unique ne doit en aucun cas être adressé directement à la Société.

### ❖ Vote par utilisation de la plateforme VOTACCESS (recommandé)

Imerys offre la possibilité à l'ensemble de ses actionnaires de voter préalablement à l'Assemblée Générale en utilisant la plateforme VOTACCESS dans les conditions décrites ci-après :

- les actionnaires au nominatif pur devront se connecter au site OLIS ACTIONNAIRE (<https://www.nomi.olisnet.com>) à l'aide de l'identifiant (envoyé avec la brochure de convocation et rappelé sur le FORMULAIRE UNIQUE) et du mot de passe qui leur servent habituellement pour consulter leur compte ;
- les actionnaires au nominatif administré devront se connecter au site OLIS Actionnaire à l'aide de l'identifiant rappelé sur le FORMULAIRE UNIQUE.

Une fois connectés, les actionnaires au nominatif (pur et administré) devront suivre les instructions à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS.

- les actionnaires au porteur doivent se renseigner auprès de leur établissement teneur de compte pour savoir si celui-ci est connecté ou non à VOTACCESS et, le cas échéant, si cet accès est soumis à des conditions d'utilisation particulières. Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail Internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite suivre les instructions à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS pour exprimer son vote.

La plateforme VOTACCESS sera ouverte à partir du mercredi 21 avril 2021 à 10 heures (heure de Paris) jusqu'au dimanche 9 mai 2021, à 15 heures (heure de Paris).

Afin d'éviter tout engorgement éventuel de la plateforme VOTACCESS, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée pour saisir leurs instructions.

## • **Traitement des mandats**

Dans le cas où l'actionnaire souhaite donner pouvoir à son conjoint, à son partenaire de Pacs, à un autre actionnaire de la Société ou à toute autre personne physique ou morale, les instructions relatives à la désignation ou à la révocation d'un mandataire précédemment désigné doivent parvenir à CACEIS Corporate Trust, par exception, au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le jeudi 6 mai 2021 :

- ❑ via VOTACCESS conformément aux modalités détaillées ci-dessus, ou
- ❑ par courrier électronique à l'adresse suivante : [ct-mandataires-assemblees@caceis.com](mailto:ct-mandataires-assemblees@caceis.com), ou
- ❑ par voie postale via l'envoi du Formulaire Unique.

Lorsqu'un actionnaire donne pouvoir avec indication de mandataire, le mandataire adresse ses instructions pour l'exercice du pouvoir dont il dispose au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le jeudi 6 mai 2021 :

- ❑ par courrier électronique à l'adresse suivante : [ct-mandataires-assemblees@caceis.com](mailto:ct-mandataires-assemblees@caceis.com), en retournant le Formulaire Unique complété, ou
- ❑ par voie postale via l'envoi du Formulaire Unique.

Le formulaire papier ou numérisé devra mentionner la qualité de mandataire.

Pour tout mandat sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable pour tous les autres projets de résolutions.

## • **Changement du mode de participation**

Tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote ou donné pouvoir, peut choisir un autre mode de participation à l'Assemblée Générale sous réserve que sa nouvelle instruction parvienne à CACEIS Corporate Trust dans un délai raisonnable.

Cette instruction doit être adressée en retournant le Formulaire Unique dûment complété et signé, mentionnant le changement d'instructions :

- pour les actionnaires au nominatif (pur ou administré) : à CACEIS Corporate Trust, par courrier électronique à l'adresse suivante : [ct-mandataires-assemblees@caceis.com](mailto:ct-mandataires-assemblees@caceis.com) ;
- pour les actionnaires au porteur : à leur établissement teneur de compte, qui se chargera de transmettre la nouvelle instruction accompagnée d'une attestation de participation justifiant de leur qualité d'actionnaire.

## • **Documents mis à la disposition des actionnaires**

L'ensemble des documents et informations devant être mis à la disposition des actionnaires visés à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce seront publiés sur le site Internet de la Société ([www.imerys.com](http://www.imerys.com) ; rubrique Finance – espace Actionnaire – Assemblée Générale 2021) au plus tard le vingt-et-unième jour précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le lundi 19 avril 2021. Ils seront également disponibles au siège social de la Société, de préférence sur rendez-vous, ou sur demande adressée à CACEIS Corporate Trust.

Les actionnaires peuvent également demander communication des documents qui ne seraient pas disponibles sur le site internet de la Société en adressant un courrier électronique à l'adresse suivante : [actionnaires@imerys.com](mailto:actionnaires@imerys.com).

## • **Questions écrites**

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites à la Société. Ces questions doivent être envoyées à la Société à l'intention du Président du Conseil d'Administration, soit par lettre recommandée avec accusé de réception, soit – par préférence compte tenu des circonstances liées à la Covid-19 – par courrier électronique à l'adresse suivante : [actionnaires@imerys.com](mailto:actionnaires@imerys.com). Pour être valablement prises en compte, ces questions écrites doivent être reçues avant la fin du deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée

Générale, soit le jeudi 6 mai 2021. Ces questions doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

L'ensemble des questions écrites et des réponses qui y seront apportées seront publiées sur le site internet de la Société ([www.imerys.com](http://www.imerys.com)) conformément à la réglementation applicable.

En raison de la tenue de l'Assemblée Générale à huis clos, les actionnaires n'auront la possibilité ni de poser des questions ni de déposer des projets d'amendements ou de nouvelles résolutions en séance. Afin de maintenir le dialogue actionnarial auquel Imerys est particulièrement attaché, et en complément de ce qui précède, les actionnaires sont invités à poser leurs questions par courrier électronique à l'adresse suivante : [actionnaires@imerys.com](mailto:actionnaires@imerys.com) et ce à tout moment à compter de ce jour et ce jusqu'à la veille de l'Assemblée Générale, soit le dimanche 9 mai 2021, à 15 heures (heure de Paris). La Société veillera à apporter les réponses attendues par ses actionnaires dans les conditions les plus satisfaisantes possibles et, dans la mesure du possible, lors de l'Assemblée Générale du 10 mai 2021.

---

*Leader mondial des spécialités minérales pour l'industrie avec un chiffre d'affaires de 3,8 milliards d'euros et 16 400 salariés en 2020, Imerys offre des solutions fonctionnelles à haute valeur ajoutée pour un grand nombre de secteurs, depuis les industries de procédés jusqu'aux biens de consommation. Le Groupe mobilise sa connaissance des applications, son expertise technologique et sa maîtrise des sciences des matériaux pour proposer des solutions basées sur la valorisation de ses ressources minérales, des minéraux de synthèse et des formulations. Celles-ci apportent des propriétés essentielles aux produits de ses clients et à leurs performances, comme par exemple réfractarité, dureté, conductivité, opacité, durabilité, pureté, légèreté, filtration, absorption, ou hydrophobie. Imerys s'inscrit dans une volonté affirmée de développement responsable en particulier pour contribuer à l'émergence de produits et procédés respectueux de l'environnement.*

---

Relations investisseurs/analystes :

Vincent Gouley : +33 (0)1 49 55 64 69

[finance@imerys.com](mailto:finance@imerys.com)

Contacts presse :

Claire Lauvernier : +33 (0)1 49 55 66 65

Hugues Schmitt (DGM Conseil) : +33 (0)1 40 70 11 89

---